

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Rapport n°2024 021

Eure Normandie Numérique

Réunion du 15 avril 2024

Objet : Adhésion association Villes-internet

L'Association Villes-internet œuvre depuis 25 ans pour un internet Citoyen ; elle a pour missions de défendre les valeurs républicaines, de service public et de démocratie locale, dans une société où l'accès à Internet est devenu un droit humain fondamental reconnu par l'ONU.

Active depuis 25 ans, l'association compte 460 collectivités adhérentes en 2024. Elle œuvre sur les champs suivants :

- Garantir l'égalité de l'accès au numérique
- Accompagner la stratégie numérique face à l'urgence climatique
- Piloter les services publics numériques avec les collectivités locales
- Prévenir et réduire durablement les risques numériques

Leur mission est d'offrir un soutien expert aux collectivités, en les accompagnant dans la définition, la réalisation et la valorisation de leurs projets, en favorisant les échanges avec leurs concitoyens et les parties prenantes locales. Elle contribue à l'amélioration des politiques numériques publiques à l'échelle des territoires en s'appuyant sur l'expérience accumulée au sein de leur communauté et en tirant parti de la force collective de leur réseau.

Elle propose notamment de:

- Sensibiliser à la culture numérique
- Informer, délivrer une connaissance approfondie du domaine numérique utile au secteur public
- Accompagner l'élu.e au numérique dans l'exercice de sa mission
- Proposer des services adaptés pour optimiser le potentiel numérique des collectivités.
- Guider, soutenir et faciliter la mise en œuvre des initiatives numériques
- Être "caisse de résonance" pour faire entendre la voix de leurs membres
- Contribuer à dispenser des formations adaptées pour garantir des compétences à jour dans un monde numérique en constante évolution

Elle propose désormais également un label syndicat "Territoire numérique Citoyen" à l'instar des EPCI à fiscalité propre.

Le coût d'adhésion est de 0.07€/hab pour la tranche du syndicat 3 500/10 000hab soit 700€/an. La convention est triennale.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver la délibération suivante :

Délibération n°2024 021

Comité Syndical du Syndicat Mixte Ouvert

Eure Normandie Numérique

Réunion du 15 avril 2024

Objet : Adhésion association Villes-internet

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL/BCLI/2014-02 du 13 janvier 2014 portant création du syndicat mixte ouvert Eure Numérique ;

Vu la délibération n°2022 024 du 19 septembre 2022 portant modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2022-31 du 26 octobre 2022 actant les nouveaux statuts du syndicat ;

Vu la délibération n°2023 002 du 13 mars 2023 portant modifications statutaires ;

Vu l'arrêté préfectoral DCL/BCLI/2023-13 du 17 avril 2023 actant les nouveaux statuts du syndicat ;

Vu l'exposé des motifs ci-dessus,

Le Comité syndical, réuni le 15 avril 2024 en visio-conférence,

Le quorum étant atteint,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

- D'adopter le rapport de Monsieur le Président du syndicat mixte Eure Normandie Numérique relatif à l'adhésion à l'association Villes-Internet ;

Syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

3 bis, rue de Verdun - 27000 EVREUX

Tél : 02 32 31 93 09

Fax : 02 32 60 45 18

Courriel : contact@eurenormandienumerique.fr

- D'autoriser Monsieur le Président d'Eure Normandie Numérique à adhérer à ladite Association;
- Les crédits nécessaires sont disponibles au budget.

- Nombre de voix pour :

- Collège EPCI : 26
- Collège Conseil Départemental : 24
- Collège Conseil Régional : 3
- Collège commune : 6
- Collège syndicat : 2

- Nombre de voix contre :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0
- Collège commune : 0
- Collège syndicat : 0

- Abstention :

- Collège EPCI : 0
- Collège Conseil Départemental : 0
- Collège Conseil Régional : 0
- Collège commune : 0
- Collège syndicat : 0

Fait à Évreux, le 15 avril 2024

Pour extrait conforme,

Le Président

Nicolas GRAVELLE



Le Secrétaire de séance

Max RONGRAIS



Date publication : 19/04/2024